



LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Jeudi 20 mai 2021 à 18h30
en visioconférence

Au programme :

- Respecter le droit du travail et la convention collective
- Garantir la santé et la sécurité des salariés
- Intégrer et former ses salariés

Inscriptions sur ce lien : <https://bit.ly/31E0ySz>